COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 AOUT 2018

L'an deux mille dix huit, le 21 août à 20H30, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lionel FILET, Maire.
Etaient présents : 8
Monsieur Lionel FILET, Monsieur Lionel LACOMBE, Madame Josiane RECLUS, Madame Séverine HIVERT, Monsieur Claude BECQUET, Monsieur Geoffrey ROBERTS, Monsieur Yanni CAM, Madame Nadine GOURDON
Absents : 2
Madame Brigitte CLEMENT, Monsieur Jean-Pierre LAOUILLAOU
Représentés : 3
Monsieur Philippe COLLAS par Madame Séverine HIVERT, Madame Ghislaine LAVANDIER par Madame Josiane RECLUS, Monsieur Denis BRESIL par Monsieur Yanni CAM
Secrétaire séance : Nadine GOURDON

A l'ordre du jour :

2018_052 PARKING SALLE DES FETES ATTRIBUTION MAPA
2018_053 VOTE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRES INVESTISSEMENT
2018_054 SUBVENTION COMITE DES FETES
2018_055 ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXTENSION LE MAINE DDE AIDE FINANCIERE

PARKING SALLE DES FETES ATTRIBUTION MAPA (2018_052)

Monsieur le Maire indique que l'ouverture des plis a eu lieu le 13.07.2018 en présence de la commission d'achat public.
Pour rappel, l'opération est scindée en une tranche ferme qui concerne les travaux au droit du bâtiment entre l'entrée et la sortie du parking, et une tranche conditionnelle qui vise à aménager l'espace à droite en rentrant, le long du mur d'enceinte du stade.
Deux offres ont été reçues et analysées conformément aux critères déterminés : valeur technique 60 % - prix des prestations 40 %.

Le conseil après avoir pris connaissance du tableau de l'analyse des offres, DECIDE de valider l'offre du candidat EUROVIA de Bergerac, pour sa valeur technique (mémoire complet et détaillé) et son prix le moins disant :
- tranche ferme : 64 680.53 € TTC,
- tranche conditionnelle : 14 715.55 € TTC.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES INVESTISSEMENTS (2018_053)

Monsieur le Maire indique que l'acquisition de logiciels pour le bon fonctionnement de la nouvelle régie périscolaire, impose de procéder à des virements de crédits.
Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-2000.00	
2051 - 13	Concessions, droits similaires	2000.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

SUBVENTION COMITE DES FETES (2018 054)

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux engagements passés entre la Municipalité et le Comité des fêtes, les droits de plaçage des forains devraient être rétrocédés au Comité des Fêtes, pour sa gestion et organisation de la fête locale.
Le montant collecté pour le stationnement des forains est de 536.25 €, un montant de 500 € pourrait être versé sous forme de subvention au comité des Fêtes.

Le conseil après en avoir délibéré, en dehors de la présence du Maire, DECIDE à la majorité - 1 abstention - d'octroyer une subvention de 500 € au comité des Fêtes.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXTENSION LE MAINE DDE AIDE FINANCIERE (2018 055)

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en conseil municipal du 26 octobre 2017 (délibération 083), concernant la programmation d'une tranche d'assainissement collectif au lieu dit le Maine.
Une étude de projet a été réalisée par le bureau Advice Ingénierie dans le cadre de la Maîtrise d'œuvre, marché à bon de commande 2016-2019.
Monsieur le Maire donne lecture de la présentation du projet concernant l'extension sur le secteur du Maine, mais rappelle que le programme de réhabilitation des équipements existants, et de l'unité de traitement des eaux usées, est toujours soumis aux demandes de subventions faite auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et Département.(délibération du 16.05.2017 N°034).
Suivant l'étude de projet, l'estimation prévisionnelle de l'extension sur le secteur du Maine :
- travaux des entreprises, honoraires MO, levés topographiques, étude géotechnique, contrôles et frais divers... s'élèverait à : 260 000.00 € HT - 312 000.00 € TTC.

Le conseil municipal après délibération :
- approuve le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif eaux usées sur le secteur du Maine,
- valide le montant de cette réalisation tel que présenté dans le projet,
- indique que cette extension ne pourra se faire qu'après réalisation du programme global de réhabilitation de l'unité de traitement et des équipements, qui est à ce jour en attente d'attribution de subvention,
- sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour la réalisation de ce projet,
-sollicite l'aide financière du conseil Départemental, pour la réalisation de ce projet.

Séance levée à 21H00.

le Maire, **le Secrétaire,**